



Achat bien immobilier seul

Par **bonnal lionel**, le **07/09/2017 à 11:19**

Bonjour,

Mariés, nous allons nous séparer. Notre maison va être vendue. Avec ma part est-ce que je peux acheter un bien seul ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **07/09/2017 à 11:42**

Bonjour,
pour faire simple; pas avant le divorce !

Par **youris**, le **07/09/2017 à 11:43**

bonjour,
si vous étiez mariés sous le régime légal de la communauté, il est préférable d'attendre que le divorce soit prononcé pour acheter un nouveau bien.
salutations

Par **bonnal lionel**, le **07/09/2017 à 12:02**

Merci pour vos reponses. Separation c'est sur mais divorce pas prevu. Donc pas de solutions !

Par **Visiteur**, le **07/09/2017 à 12:14**

Bonjour,
Faites à minima une séparation de biens.

Par **youris**, le **07/09/2017 à 13:01**

tant que vous n'êtes pas divorcé, la communauté continue d'exister, tout ce que vous achetez appartient à la communauté.

vous pouvez changer de régime matrimonial pour la séparation de biens mais ce n'est pas gratuit.

vous pouvez faire une séparation de corps, mais c'est quasiment la même procédure que le divorce sans ses avantages.

Par **Visiteur**, le **07/09/2017 à 13:14**

vous vous séparez, vous désirez acheter un bien immobilier seul mais... vous ne comptez pas divorcer ? A un moment donné...

Par **bonnal lionel**, le **28/09/2017 à 19:14**

je peux passer par la création d'une sci familiale avec ma fille et utiliser l'argent de la vente de notre maison pour financer un nouveau bien ?